



Association déclarée en Préfecture du Jura n°
W392001772 le 23 juin 2006
Parution au Journal Officiel n°20060029/630 le 22 juillet
2006
SIRET n° 49177665400015 – APE 926c
Agrément DDJS : n° 03907ET0005
Rue du Docteur Droux - 39300 Chapois
tél 03 84 51 49 90
email : boldair@orange.fr
Site internet accessible handicap : www.boldairjura.fr

CONVENTION DE PARTENARIAT

- pour l'accueil d'élèves handicapés
en séjours de classes transplantées
dans le Jura (39)

- pour les sorties scolaires des écoles du Jura (39) intégrant des élèves handicapés



Avril 2009

Contexte

Ce projet est une expérience concrète de mise en œuvre de la **loi du 11 février 2005** sur l'égalité des chances et l'intégration des personnes handicapées en matière éducative, culturelle, sociale et professionnelle.

Il s'inscrit dans le cadre de la charte Jura Education Accueil Nature Environnement (J.E.A.N.E.), initiée par l'Inspection Académique du Jura et dont le but est de valoriser et améliorer la qualité de l'accueil des classes dans le Jura, lors des sorties avec nuitées notamment.

Cette charte vise en particulier à favoriser l'accueil de tous les élèves en offrant à chacun les meilleures conditions de réussite pédagogique et éducative, ce qui inclut de fait l'attention particulière portée aux enfants handicapés.

Besoins sociaux et éducatifs

Les signataires de la présente convention constatent :

- que de plus en plus de classes d'écoles et de collèges intègrent des élèves handicapés
- que ces classes éprouvent parfois des difficultés à organiser des sorties scolaires ou des classes transplantées par défaut d'information, de conseil, d'accessibilité des lieux ou d'adaptation des activités,
- que les centres d'accueil ne bénéficient pas tous d'une accessibilité suffisante mais que des améliorations parfois peu coûteuses seraient envisageables,
- que l'accessibilité aux espaces extérieurs et notamment aux sites naturels reste très faible et qu'elle est un frein à leur fréquentation pour des élèves en situation de handicap.
- qu'il serait possible de recourir aux prestations adaptées de moniteurs, d'éducateurs et d'associations ayant développé des compétences liées à l'accueil de personnes handicapées et possédant des matériels adaptés.

Besoins socio-économiques

Les signataires de la présente convention constatent :

- que les centres d'accueil ne parviennent pas toujours à valoriser suffisamment leur équipement ou conserver leurs équipes et que leurs calendriers de réservations présentent des plages disponibles pour l'accueil de publics particuliers.

Objectifs du partenariat

D'une part cette convention vise à développer largement dans le département du Jura, l'**aide auprès des centres pour l'accueil des élèves handicapés**, afin de **permettre à de nombreux élèves handicapés du territoire français de partir en classe transplantée**.

La présence d'élèves handicapés et leur participation aux activités avec leurs camarades va dans le sens de l'**intégration**.

D'autre part, les activités et les séjours sont non seulement bénéfiques pour les élèves handicapés, mais aussi formateurs de leurs camarades et de tous les acteurs qui se mobilisent, puisqu'ils permettent de **sensibiliser chacun aux valeurs d'acceptation de la différence, d'accueil de l'autre, de coopération, de solidarité**.

Objectif 1

Accueil d'élèves handicapés en séjours de classes transplantées dans le Jura (39)

Le partenariat vise à permettre aux enfants scolarisés dans des écoles et collèges de France et/ou du département du Jura, de suivre leurs camarades sur le lieu de séjour de la classe transplantée et de participer, autant que possible, aux activités proposées aux élèves valides.

Objectif 2

Sorties scolaires des écoles du Jura (39) intégrant des élèves handicapés

Le partenariat vise à permettre aux enfants scolarisés dans des écoles et collèges du département du Jura, de suivre leurs camarades lors de sorties scolaires et de participer, autant que possible, aux activités proposées aux élèves valides.

Les signataires



L'inspection Académique du Jura

335 rue Charles Ragmey

BP 602

39021 Lons le Saunier

qui, en son sein, dispose d'une structure spécifique pour la gestion des classes de découverte.



L'association Bol d'air œuvre en faveur des personnes handicapées, en ce qui concerne l'accessibilité aux espaces naturels et aux activités de pleine nature.

Rue du Docteur Droux

39300 Chapois

Lors de la mise en œuvre de la charte J.E.A.N.E, l'Inspection Académique du Jura a choisi de faire de Bol d'air un des ses partenaires privilégiés en ce qui concerne l'accueil d'élèves handicapés, que ce soit lors des sorties scolaires des écoles du Jura ou lors des classes transplantées se déroulant dans le Jura, en raison de son expertise en la matière.

L'Inspection Académique se réserve le droit d'étendre ce partenariat à d'autres structures susceptibles de concourir aux mêmes buts et de compléter l'action de Bol d'air, soit en cas d'indisponibilité, soit sur des interventions ne relevant pas de ses compétences.

Actions mises en œuvre

Pour atteindre les objectifs, il est nécessaire d'adopter une approche partenariale afin :

- d'envisager les besoins des élèves, sur les plans médicaux, sanitaires et techniques,
- de prévoir un transport adapté,
- d'améliorer l'accessibilité du centre de séjour et des lieux de déroulement des activités,
- de mobiliser des moyens matériels et humains pour aider aux gestes de la vie quotidienne,
- de mobiliser des moyens matériels et humains pour la participation aux activités éducatives, sportives, culturelles.

Ce partenariat est complémentaire de l'action menée directement auprès des élèves, par les maîtres-référents, les A.V.S., les M.D.P.H. et les personnels d'établissements.

Méthode

Dès qu'un enseignant, un établissement ou un centre d'accueil contacte Bol d'air, l'association assurera tout ou partie des prestations suivantes :

- identifier le contexte, la demande et les premiers besoins,
- réaliser un diagnostic d'accessibilité et d'adaptation du centre, des lieux de visites, des lieux d'activités, et des moyens de transport,
- informer les acteurs sur les points-clés de faisabilité du projet,
- contribuer à mobiliser les acteurs, les moyens humains et les moyens matériels,
- mettre en relation le demandeur avec un ou des prestataires adaptés,
- former des animateurs si nécessaire,
- préparer des séances d'animation sur le terrain ou les faire préparer,
- encadrer ces séances ou les faire encadrer dans les meilleures conditions de sécurité et de confort,
- suivre le déroulement du projet pour faire un bilan et proposer un développement futur.

Une attention particulière sera donnée à l'appréhension des besoins de l'élève, sur les plans médicaux, sanitaires et techniques.

Pour adapter au mieux l'accueil d'un élève, les questions porteront sur le fait de :

- connaître ses capacités en mobilité, communication, alimentation, continence...
- connaître ses fragilités, les points médicaux sur lesquels il faut être attentif, les précautions à prendre (par exemple, durant les transferts ou l'aide à la toilette),
- connaître la taille et le poids de l'enfant,
- connaître les dimensions de son fauteuil, le poids de son fauteuil, l'autonomie de la batterie,
- savoir s'il est envisageable de l'installer dans un autre matériel (fauteuil-ski, joëlette..), et sous quelles conditions,
- savoir si l'enfant a déjà pratiqué des activités sportives et lesquelles.

Il sera indispensable que les parents fournissent aux centres un certificat médical autorisant les sorties en montagne, et la pratique des activités prévues.

Les gestes de la vie quotidienne

La mise à disposition d' A.V.S. sera recherchée.

Leur rôle sera primordial pour aider l'enfant pour sa toilette et tous gestes intimes.

Leur présence serait également souhaitable durant les transports, les cours ou les activités sportives pour aider à la mobilité et aux transferts, ainsi que les passages aux toilettes.

Le transport adapté pour venir au séjour

En fonction du handicap de l'élève et la logistique de la sortie, l'association Bol d'air étudiera avec les acteurs les meilleures solutions pour le transport et fera des préconisations :

- autocar classique
- autocar adapté, avec monte-charges
- minibus classique
- minibus adapté, avec rampe et points d'ancrage
- voiture...

L'accessibilité des lieux

Si besoin, l'association Bol d'air effectuera un diagnostic d'accessibilité du centre d'accueil et des lieux de visites.

Seront ainsi analysés les conditions d'autonomie ou de dépendance pour tous les éléments de la chaîne de déplacement:

- les espaces extérieurs, stationnement, aire de jeux...)
- l'architecture du bâtiment,
- les espaces de circulation
- les salles de travail et d'activités
- les équipements sportifs et ludiques
- la chambre
- la salle d'eau
- les sanitaires
- leur configuration et la disposition des mobiliers.

Il s'agit de favoriser autant que faire se peut l'autonomie de l'enfant.

L'association Bol d'air fera des préconisations d'adaptation.

Important : les recommandations et les travaux préconisés seront parfois insuffisants pour respecter les normes actuelles, permettre l'autonomie de tous les publics handicapés, et entre autre d'un visiteur adulte. Seule l'intervention d'un architecte, éventuellement aidé d'un conseiller Tourisme et Handicap, permettrait d'ambitionner une véritable accessibilité.

Parfois, il faudra se satisfaire d'une accessibilité avec aide humaine, ce qui semble acceptable dans un contexte de séjour scolaire.

Les activités éducatives, sportives, culturelles possibles

L'association Bol d'air proposera au centre et à l'établissement une adaptation du programme prévu pour favoriser l'intégration de l'élève handicapé.

Ses intervenants seront attentifs à la sécurité, au confort, à la question du froid, au besoin de sanitaires.

Ils veilleront également à la sécurité de tous les participants du groupe, notamment des enfants ou des adultes qui conduisent ou utilisent des matériels.

Activités possibles :

Les activités pourront être, entre autres :

- Promenade à pied sur chemin goudronné
- Promenade à pied sur chemin de terre et sentier
- Visite de bourgs, villes, cités, châteaux, forteresses
- Visite de fermes, musées, artisans...
- Grimpe dans les arbres
- Escalade
- Canoë-kayak
- Voile
- Ski de descente
- Ski de fond
- Promenade à pied ou en raquettes sur neige tassée

En cas de nécessité, l'élève handicapé moteur sera installé dans un matériel roulant ou glissant adapté :

Fauteuil manuel classique, fauteuil tous chemins, fauteuil tout terrain, joëlette, fauteuil-ski, coque...

Le recours aux animaux (chiens, ânes, chevaux..) pour favoriser un contact avec l'animal et si nécessaire tracter un fauteuil sera possible.

Plusieurs matériels et accessoires amélioreront le confort : couverture, collier cervical, sangles variées, chaise-toilette, marche-pied....

Moyens humains

L'équipe de Bol d'air est expérimentée et formée en matière d'accessibilité que ce soit dans les sites naturels, les activités de loisirs et dans les lieux de visite et d'accueil.

Elle compte plusieurs bénévoles et 1 salarié qui lui permettent de proposer :

- 2 évaluateurs régionaux pour l'attribution du label Tourisme et Handicap,
- 3 membres formés Handisport et Sport Adapté,
- 5 éducateurs sportifs diplômés d'Etat,
- 2 animateurs socio-culturels,
- 1 animatrice socio-éducative,
- 1 animateur en éducation à l'environnement.

L'association constitue un réseau de moniteurs et de prestataires d'activités nature et de sites de visites pouvant accueillir des élèves handicapés.

Tout moniteur intervenant auprès des classes du premier degré aura obtenu un agrément de l'Inspecteur d'Académie du Jura, fondé sur des qualifications précises en fonction de sa spécialité, selon les termes de la circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992.

Ce partenariat est complémentaire de l'action menée directement auprès des élèves, par les maîtres-référents, les A.V.S., les M.D.P.H. et les personnels d'établissements. Il ne s'y substitue pas.

Références

L'association Bol d'air existe depuis mai 2006.

Elle est affiliée à 3 fédérations sportives : Randonnée pédestre, handisport, Sport Adapté.

Elle est déclarée comme établissement d'activités sportives encadrées et fait travailler des moniteurs et des prestataires possédant les diplômes requis et les cartes professionnelles de Jeunesse et Sports.

Elle possède un agrément d'association sportive délivré par les services de Jeunesse et sports.

Elle va demander l'agrément d'association de jeunesse et d'éducation populaire courant 2009.

Elle est signataire de la charte JEANE.

Evaluation :

Chaque dispositif sera évalué en fonction des spécificités liées au handicap de chaque enfant, et selon une grille d'items concernant chacun des acteurs (enfant, enseignant, centre d'accueil, Bol d'Air, ...).

Cette grille sera construite par les différents partenaires et approuvée par l'Inspecteur d'Académie du Jura.

Rôle de l'inspection académique

L'inspection Académique du Jura apporte son conseil et son soutien à l'association Bol d'air sous forme d'informations techniques, pédagogiques et réglementaires.

Bol d'air bénéficie d'un référencement par l'Inspection Académique en matière d'accueil d'élèves handicapés, et d'une promotion auprès des établissements et des centres d'accueil.

L'association Bol d'air est autorisée à mentionner ce partenariat dans ses communications et est autorisée à utiliser le logo de l'Inspection Académique du Jura dans ses communications en lien avec les actions de la présente convention.

L'inspection Académique du Jura met en relation les enseignants, les établissements et les centres d'accueil avec l'Association Bol d'air.

L'inspection Académique du Jura appuiera l'association Bol d'air dans ses recherches de financements.

L'inspection Académique du Jura facilitera la mobilisation des acteurs du lieu de résidence de l'élève :

- Commune
- Conseil général
- MDPH
- Inspection académique
- Maître-référent

Coûts prévisionnels :

Ils seront à évaluer au cas par cas, en raison du caractère personnalisé des dispositifs mis en place.

Financements recherchés

<u>Dans le Jura</u>	<u>Hors Jura</u>
Conseil Général du Jura Direction Départementale Jeunesse et Sports du Jura (*)	Commune de résidence de l'élève Conseil général du département de la classe MDPH du domicile de l'élève Inspection académique du département de la classe

(*) ou équivalent selon les projets de réforme en cours des services publics

Conditions de mise en œuvre du partenariat :

Cette convention est applicable dès signature par les deux parties, l'association Bol d'air ayant satisfait aux exigences réglementaires par l'agrément n°03907ET0005 délivré par la Direction Départementale Jeunesse et Sports du Jura.

Cette convention pourra être dénoncée, selon le cas,

- par courrier recommandé de l'Inspecteur d'Académie du Jura si l'association Bol d'air perd l'agrément Jeunesse et Sports, ou si des faits graves surviennent lors des interventions pilotées par Bol d'air auprès des classes, du fait d'un de ses membres ou personnes mandatées pour la représenter. Dans ce cas, les activités de Bol d'Air auprès des classes prendront fin immédiatement.
Des mesures conservatoires pourront être prises par l'Inspecteur d'Académie du Jura afin de protéger les intérêts des classes ou des élèves si des dysfonctionnements ou conflits étaient constatés.
- par l'association Bol d'Air par simple courrier en cas de dissolution de l'association ou impossibilité de poursuivre son fonctionnement habituel, sous réserve que les prestations promises aux classes soient assurées en totalité ou qu'une solution de remplacement ait été proposée.
- par les deux parties sur la base d'un accord amiable.

Cette convention est établie pour une durée de 2 ans, avec tacite reconduction chaque année ; à la demande des parties, des avenants annuels peuvent être proposés en fonction des besoins ou constats spécifiques relevés lors de la mise en œuvre des différents dispositifs.

Un bilan du partenariat sera effectué à l'issue de la période de 2 ans afin de décider ou pas de la poursuite du partenariat et de la mise en œuvre d'éventuelles actions ou remédiations qui pourront faire l'objet d'avenants.



Inspection Académique du Jura

Site : <http://ia39.ac-besancon.fr/>
Adresse : 335 rue Charles Ragney
BP 602 39021 Lons le Saunier
tél 03 84 87 27 27
Danièle Girardot,
Tél direct : 03 84 87 27 42
Mob : 06 82 76 02 42
Email : daniele.girardot@ac-besancon.fr

Association Bol d'air Jura

Rue du Docteur Droux - 39300 Chapois
tél 03 84 51 49 90
Email : boldair@orange.fr
Site internet accessible handicap : www.boldairjura.fr